



Dachorganisation der Schweizer **KMU**  
Organisation faïtière des **PME** suisses  
Organizzazione mantello delle **PMI** svizzere  
Umbrella organization of Swiss **SME**

## Performances usam

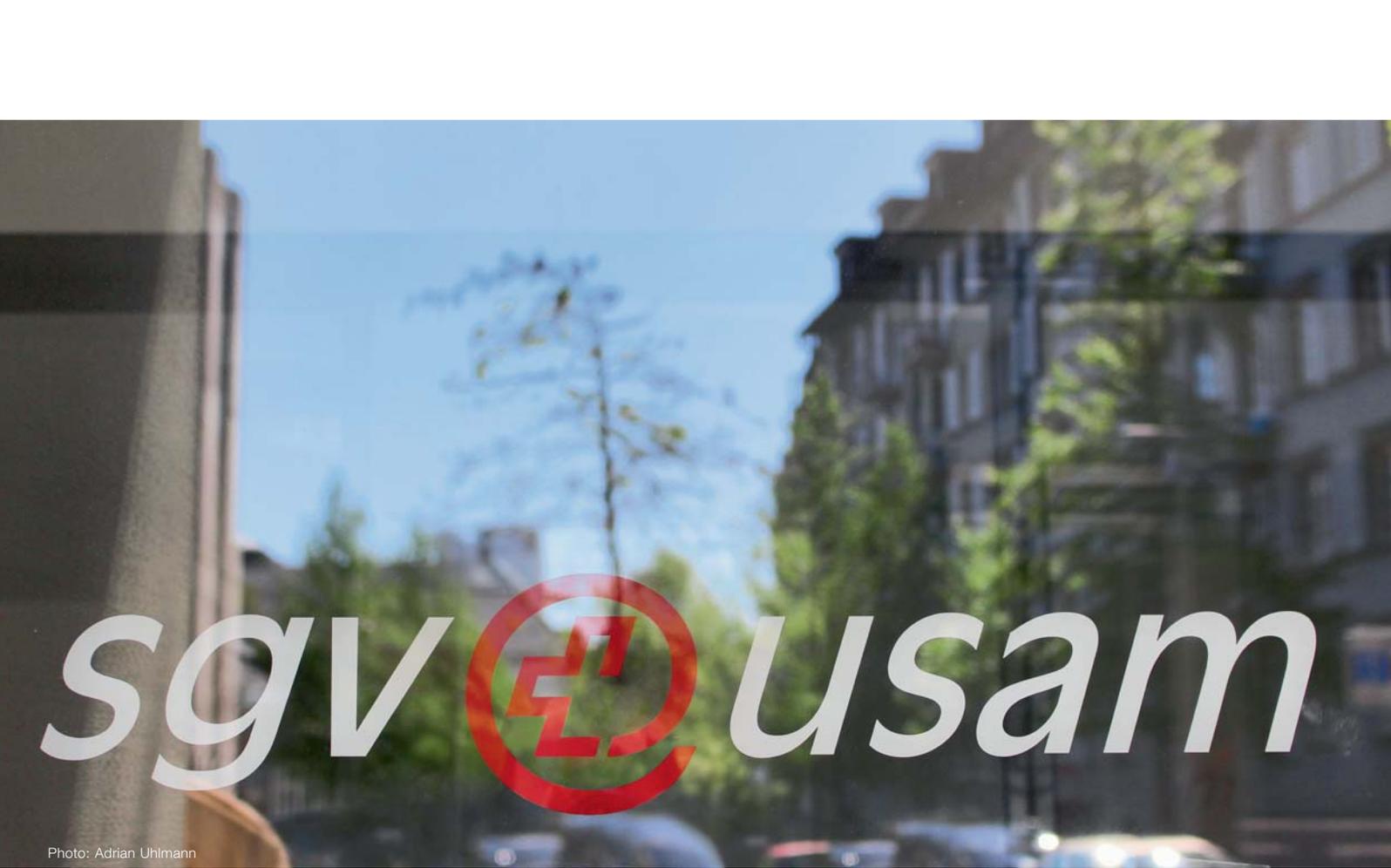
Les PME créent de la valeur –  
nous créons de la valeur pour les PME



Union suisse des arts et métiers usam



<b>I. Résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010</b>	<b>5</b>
<b>II. Interventions parlementaires visant à réduire les réglementations existantes et à limiter au strict minimum les nouvelles réglementations</b>	<b>6</b>
<b>III. Bilan des activités de l'usam illustré par quelques exemples concrets</b>	<b>9</b>
1. Leadership	9
2. Capacité référendaire, direction et organisation de campagnes	10
3. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique en matière de formation professionnelle	11
4. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique économique	12
5. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique énergétique et environnementale	16
6. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique en matière de mobilité et de développement territorial	18
7. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique fiscale	18
8. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique sociale et de la politique du marché du travail	21
<b>IV. Conclusions et perspectives</b>	<b>23</b>



*sgv*  *usam*

Photo: Adrian Uhlmann

## Les PME créent de la valeur – nous créons de la valeur pour les PME

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.

# I. Résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010

Au moyen d'une étude et d'importants travaux de fond, l'usam a démontré que les coûts de la réglementation représentent environ 10% du PIB. Ces coûts empêchent une croissance durable, compromettent l'emploi et font fi de la contribution sociopolitique essentielle que fournissent chaque jour les PME suisses.

Le Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010 a adopté une résolution qui exige la réduction des coûts de la réglementation grevant les PME. Il s'agit en l'occurrence de créer les conditions permettant à l'économie suisse de s'engager durablement sur la voie de la croissance et de renforcer sa compétitivité. Six exigences concrètes ont été formulées:

## 1. Réduction des coûts de la réglementation de 20% nets, soit 10 milliards de francs d'ici à 2018:

plus aucune réglementation nouvelle ne vient remplacer une réglementation en vigueur sans qu'il en résulte une diminution nette de la densité normative.

## 2. Mesure systématique de l'ensemble des coûts de la réglementation:

le Conseil fédéral est chargé de soumettre la législation suisse à une mesure des coûts de la réglementation et d'en déterminer les coûts totaux.

## 3. Mesure systématique des coûts de toute nouvelle réglementation:

toute nouvelle réglementation édictée au niveau fédéral (loi, ordonnance) doit désormais faire l'objet d'une mesure systématique des coûts induits à l'aide de la méthode MCR. Il s'agit en particulier d'évaluer ses effets sur les PME.

## 4. Conduite d'une instance de contrôle des réglementations imposées aux PME indépendante de l'administration:

lorsqu'un projet de nouvelle loi ou de nouvelle ordonnance engendre des charges administratives supplémentaires pour les PME, cette instance doit pouvoir le renvoyer à l'administration pour remaniement.

## 5. Introduction de la législation temporaire (sunset legislation) au niveau fédéral:

lois et ordonnances doivent être limitées dans le temps. Les valeurs empiriques permettent de procéder à une évaluation périodique de l'effet, de l'efficacité et surtout de la nécessité des réglementations.

## 6. Participation des cantons et communes:

cantons et communes sont eux aussi appelés à appliquer les présentes exigences dans leur domaine de responsabilité.





Photo: Services du Parlement 3003 Bern

## II. Interventions parlementaires visant à réduire les réglementations existantes et à limiter au strict minimum les nouvelles réglementations

Sur la base des travaux de fond réalisés par l'usam et des six exigences formulées dans la résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010, plusieurs parlementaires proches de l'usam ont déposé des interventions visant à réduire les réglementations existantes ou à réduire au strict minimum, par des barrières institutionnelles, les nouvelles réglementations. Ces interventions, à la plupart desquelles le Parlement a donné suite, déploient de plus en plus leurs effets.

Parmi ces interventions, les plus importantes sont les suivantes:

- **Postulat Fournier. Mesure des coûts de la réglementation (10.3429):** ce postulat, qui chargeait le Conseil fédéral d'élaborer un rapport établissant la mesure des coûts pour les entreprises de la réglementation de toutes les lois en vigueur en Suisse, a été adopté le 21 septembre 2010. Il a été classé en juin 2014 après présentation du rapport.
- **Postulat Zuppiger. Mesure des coûts réglementaires (10.3592):** ce postulat char-

geait le Conseil fédéral d'élaborer un rapport sur les coûts engendrés par l'ensemble des réglementations inscrites dans les lois en vigueur en Suisse (à savoir les frais administratifs et les coûts dus à la mise en œuvre de ces réglementations). Adopté le 1<sup>er</sup> octobre 2010, il a été classé en juin 2015 après présentation du rapport.

- **Postulat Föhn. Rapport sur les coûts de la réglementation. Mise en œuvre des mesures d'amélioration identifiées (15.3787):** ce postulat chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un plan d'action, assorti d'un calendrier, exposant de quelle manière il entend concrètement traduire dans les faits la trentaine de mesures d'amélioration qu'il propose de mettre en œuvre pour élaguer les réglementations inutiles dans treize domaines sélectionnés. Bien que le Conseil fédéral ait proposé de le rejeter, ce postulat a été accepté le 16 septembre 2015. Il a été classé en juin 2017 après présentation d'un plan concret de mise en œuvre.

- **Motion Fournier. Réduction des coûts administratifs inutiles. Mise en œuvre immédiate (15.3210):** la motion demandait que soient mises en œuvre dans les plus brefs délais les mesures de réduction des coûts réglementaires que le Conseil fédéral préconisait lui-même dans son rapport du 13 décembre 2013. Bien que le Conseil fédéral ait proposé le rejet de cette motion, le Conseil des États l'a acceptée (17 juin 2015) ainsi que le Conseil national (14 décembre 2015).
- **Motion du Groupe libéral-radical. Réduction de la bureaucratie. Faire analyser les coûts de la réglementation par un organe indépendant (15.3445):** cette motion chargeait le Conseil fédéral de faire contrôler à l'avenir par un organe indépendant (commission extraparlamentaire, service externe, experts, etc.) l'exactitude et la qualité de l'évaluation des conséquences de la réglementation, telle qu'elle est présentée dans les rapports explicatifs relatifs aux projets mis en consultation et dans les messages transmis au Parlement. Les coûts, qu'ils soient uniques ou récurrents, entraînés par un projet de loi devront en outre être calculés suivant une procédure unifiée et présentés de manière standardisée dans les messages. Bien que le Conseil fédéral ait proposé de la rejeter, cette motion a été adoptée tant par le Conseil national (23 septembre 2015) que par le Conseil des États (15 juin 2016).
- **Motion Vogler. Éviter la bureaucratie inutile grâce à l'analyse efficace des besoins et à l'évaluation des conséquences de la réglementation (15.3400):** cette motion chargeait le Conseil fédéral de créer les bases légales, applicables à tous les secteurs économiques, qui permettront une analyse fondée et parlante des conséquences économiques des lois fédérales et des ordonnances du Conseil fédéral, ainsi qu'un contrôle indépendant. Bien que le Conseil fédéral ait proposé de la rejeter, cette motion a été adoptée tant par le Conseil national (23 septembre 2015) que par le Conseil des États (15 juin 2016).
- **Message du Conseil fédéral sur le programme de la législature 2015 à 2019 (16.016):** c'est la première fois que la question des coûts de la réglementation figure en bonne place dans un programme de législature du Conseil fédéral. Celui-ci, dans son message du 27 janvier 2016, souligne que les charges administratives et les coûts élevés de la réglementation freinent la croissance en empêchant les entreprises d'accroître leur productivité. À titre de contribution à la «Politique de croissance 2016–2019», le Conseil fédéral a annoncé un nouveau rapport sur l'allégement administratif des entreprises, rapport qui fera partie intégrante de sa stratégie.
- **Postulat Caroni. Mettre en place un frein aux réglementations (15.3421):** ce postulat, qui chargeait le Conseil fédéral d'examiner la mise place, à l'échelon fédéral, d'un «frein aux réglementations», a été adopté le 16 mars 2017, contrairement à la volonté gouvernementale. Sa mise en œuvre est encore en suspens.
- **Postulat Gössi. Mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses (15.3704):** ce postulat, qui chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet exposant les moyens qui s'offriraient d'étendre à l'engagement de personnel par la Confédération le mécanisme actuel du «frein aux dépenses», a été adopté par le Conseil national le 4 mai 2017.
- **Postulat Föhn. Mettre en place un frein au personnel sur le modèle du frein aux dépenses (15.3786):** en parallèle au postulat Gössi (15.3704), le présent postulat chargeait le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un projet exposant les moyens qui s'offriraient d'étendre à l'engagement de personnel par la Confédération le mécanisme actuel du «frein aux dépenses». Le postulat Föhn a été rejeté le 23 septembre 2015.
- **Motion du Groupe libéral-radical. Mettre en place un frein à la réglementation qui permette de limiter les coûts qu'elle induit (16.3360):** cette motion charge le Conseil fédéral de préparer et de présenter au Parlement les textes prévoyant l'obligation de soumettre, dans les deux conseils et dans le cadre du vote sur l'ensemble à la majorité qualifiée, les modifications législatives, les lois et de manière générale toutes

les réglementations nouvelles qui entraînent soit des coûts supplémentaires pour plus de 10 000 entreprises, soit des coûts dépassant un seuil à définir. Bien que le Conseil fédéral se soit là aussi prononcé pour le rejet de la motion, celle-ci a été adoptée le 28 février 2018 par le Conseil national. L'approbation nécessaire du Conseil des États est encore attendue.

- **Motion du Groupe libéral-radical. L'organe indépendant chargé de contrôler les conséquences de la réglementation (organe indépendant) doit aussi être habilité à examiner la réglementation en vigueur (16.3985):** cette motion charge le Conseil fédéral d'habiliter l'organe indépendant à examiner également, de façon sélective, la législation en vigueur et à proposer des améliorations au Parlement. Les décisions des deux Chambres sont encore pendantes.
- **Initiative parlementaire Vogt. Stopper l'inflation normative. Limiter la durée de validité des lois (clauses sunset) (16.437):** cette initiative exige que, dans certaines conditions, la durée de validité des actes normatifs soit limitée ou que les lois pertinentes soient complétées de manière à préciser qu'il incombe au Conseil fédéral d'examiner pour chaque projet de loi l'opportunité de limiter sa durée de validité et de soumettre au Parlement des propositions en ce sens. Bien que le Conseil national ait décidé le 11 septembre 2017 de donner suite à cette initiative parlementaire, celle-ci a toutefois été classée après son rejet par le Conseil des États le 27 février 2018.
- **Motion Sollberger. Pour une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises (16.3388):** le Conseil fédéral est chargé de présenter au Parlement le projet d'une loi sur la réduction de la densité réglementaire et l'allègement de la charge administrative qui pèse sur les entreprises et plus particulièrement sur les PME; il s'inspirera à cet égard des approches et expériences des cantons engagés dans la même démarche. Le Conseil national a adopté cette motion le 28 février 2018. La décision du Conseil des États est encore attendue.

- **Motion Martullo-Blocher. Instaurer le principe «one in, two out» dans la législation fédérale (18.3061):** cette motion demande que, pour chaque nouveau texte qui entrera en vigueur, on abroge des textes en vigueur dont le coût est deux fois plus élevé. Le Conseil fédéral et le Parlement ne se sont pas encore exprimés sur cette motion déposée le 5 mars 2018.

Cette énumération, qui n'est pas exhaustive, montre bien que la résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010 a donné lieu à d'intenses activités parlementaires. Dans une première phase, le Conseil fédéral a été chargé de présenter plusieurs rapports visant à sensibiliser davantage les autorités et l'administration aux problèmes posés par une densité réglementaire en constante augmentation. Les rapports élaborés subséquemment confirment, d'une part, que les réglementations étatiques génèrent des frais énormes et, d'autre part, que le Gouvernement pourrait de ce fait être amené à proposer ses propres solutions en vue de réduire les coûts réglementaires. Si certaines de ces propositions sont déjà en vigueur, d'autres sont encore en phase de mise en œuvre. Dans un deuxième temps, soit à partir de 2015, des interventions ont demandé l'instauration de barrières institutionnelles visant à limiter les nouvelles réglementations à l'essentiel et à supprimer en parallèle certaines réglementations existantes. Bien que le Conseil fédéral ait recommandé le rejet de toutes ces interventions, le Parlement a néanmoins décidé de les transmettre dans la plupart des cas. Même si quelques autres interventions attendent encore leur traitement définitif, on peut constater que des améliorations sensibles ont déjà été obtenues. En particulier, l'instauration d'un organe chargé de mesurer les coûts de la réglementation oblige le Gouvernement, le Parlement et l'administration à examiner plus attentivement, pour tout projet d'acte normatif, la question des coûts réglementaires. Maintenant que cette instance de contrôle des coûts est en place, il s'agit d'instaurer un frein aux coûts de la réglementation. Les chances d'y parvenir sont bonnes sachant que la motion du Groupe libéral-radical à cet égard (16.3360) a déjà été adoptée au Conseil national.

### III. Bilan des activités de l'usam illustré par quelques exemples concrets

L'usam ne s'est pas contentée de demander des rapports, d'exhorter la Confédération et l'administration à mettre en œuvre leurs programmes de déréglementation et d'exiger la mise en place de barrières institutionnelles propres à limiter au strict minimum les nouvelles réglementations. Dans l'intérêt des PME, elle a aussi exercé une influence directe sur de nombreux projets d'actes normatifs. En collaboration avec différents partenaires, elle a réussi à faire barrage à une série de projets nuisibles ou à les modifier de manière à ce qu'ils soient à l'avantage des PME ou, du moins, que leurs effets néfastes soient diminués. Comme en témoignent les résultats obtenus au cours des dernières années dans les dossiers traités prioritairement par l'usam, **l'affiliation à l'organisation faîtière des PME suisses offre de nets avantages.**

#### 1. Leadership

L'usam, en collaboration avec ses membres, occupe la place de leader dans les domaines

importants pour les PME que sont la place scientifique, industrielle et financière suisse ainsi que dans le domaine de l'économie intérieure et de l'économie exportatrice. Elle garantit, sur les plans régional, national et international, sa compétence en matière d'information sur les développements économiques et les tendances à venir.

L'usam a réussi à faire inscrire son domaine clé, **la réduction des normes et prescriptions législatives, à l'agenda politique.** Lorsqu'elle lança ce thème, en 2010, les coûts de la réglementation ne faisaient pas encore débat dans l'opinion publique. Aujourd'hui sur toutes les lèvres, cette question est devenue un thème politique central, comme le démontrent plus de cinquante interventions parlementaires. C'est également sous le leadership de l'usam que le renforcement de la formation professionnelle supérieure a été mené à bien, au terme de plusieurs décennies. Exigée depuis des années, la reconnaissance des cours préparatoires aux



Photo: mise à disposition

examens professionnels et professionnels supérieurs a été inscrite dans la loi. De concert avec l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM), l'usam est le porte-voix de la lutte contre le contrôle croissant des citoyens et leur mise sous tutelle par l'État. Elle a ainsi pu empêcher l'introduction de la loi sur la prévention et épargner aux PME de nouvelles prescriptions, des contraintes bureaucratiques et des coûts supplémentaires.

## 2. Capacité référendaire, direction et organisation de campagnes

**Plus grande organisation faitière de l'économie suisse, l'usam peut lancer des demandes de référendum, soutenir ou combattre des projets normatifs du Conseil fédéral et mener des campagnes.** En lançant et faisant aboutir le référendum contre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (2012) et contre le nouvel impôt médiatique (LRTV, loi sur la radio et la télévision, 2014), l'usam a administré la preuve de sa **capacité référendaire**, et cela sans le concours d'autres organisations faitières de l'économie. Le 3 octobre 2012, l'usam a pu déposer à la Chancellerie fédérale près de 70 000 signatures légalisées contre la loi sur l'aménagement du territoire, soit nettement plus que le minimum requis de 50 000 signatures. Le 12 janvier 2015, elle en déposait près de 100 000 contre la nouvelle redevance Billag (LRTV). Après une campagne intense, l'introduction d'un nouvel impôt fut acceptée par le peuple, à 3100 voix de différence, soit une majorité extrêmement faible, sans précédent historique. Ce résultat n'a été possible que

grâce au subterfuge politique mis en œuvre par le Conseil fédéral pour éviter un vote sur une modification constitutionnelle, en désignant cet impôt, sur la base d'une expertise, comme une « obligation de facturer les coûts ». Les États qui ont rejeté ce nouvel impôt étaient au nombre de 16,5.

En 2017, l'usam mena avec succès la campagne contre la réforme de la prévoyance vieillesse 2020. Le rejet de cette réforme, le 24 septembre 2017, se voulait un oui à de vraies réformes faisant notamment appel à un mécanisme d'intervention propre à éviter le surendettement du régime public de retraite.

La plus grande organisation faitière de l'économie suisse s'est toutefois aussi engagée avec succès *en faveur* de projets du Conseil fédéral. Elle a mené la campagne de vote pour la construction d'un second tunnel routier au Saint-Gothard et a soutenu le projet de loi sur l'énergie dans le contexte de la Stratégie énergétique 2050.

En 2013, l'usam a mené avec succès la campagne contre l'initiative 1:12 de la Jeunesse socialiste suisse. Tous les cantons et plus de 65% des votants ont rejeté ce projet. Selon les conclusions d'une étude réalisée par l'usam et l'Université de Saint-Gall, l'adoption de l'initiative aurait entraîné jusqu'à 2,5 milliards de francs de pertes annuelles pour l'AVS et jusqu'à 1,5 milliard pour l'impôt fédéral direct. En 2014 fut rejetée encore plus nettement, par 76% des votants, l'initiative sur les salaires minimums qui aurait imposé aux entreprises un diktat de l'État en matière salariale. L'usam a également mené avec succès la campagne contre l'abolition du régime de l'imposition forfaitaire, massivement refusée par 75% des votants en 2014. Quant à





Photo: Corinne Remund

la campagne contre l'initiative lancée par les partis de gauche et les syndicats pour une réforme de la fiscalité successorale, elle s'est soldée, elle aussi, par un rejet massif (71% des votants).

L'usam a également combattu avec succès les initiatives excessives des Verts. En 2016, le peuple suisse a ainsi rejeté tant l'initiative « Pour une économie verte » que l'initiative « Sortir du nucléaire ».

Coordonnée par l'usam, la campagne de sensibilisation « J'achète en Suisse » a permis à de nombreuses associations d'expliquer au public les raisons et l'importance d'acheter dans notre pays. Suite à la campagne d'annonces et d'affichage orchestrée au niveau national, 600 000 sacs en papier munis de l'inscription « J'achète en Suisse » ont été distribués dans l'ensemble du pays. Cette campagne a positionné les PME comme véritable valeur ajoutée helvétique et attiré l'attention sur les effets positifs qu'engendre le fait d'acheter en Suisse.

**À l'avenir également, l'usam n'hésitera pas à lancer le référendum contre des projets touchant directement ses dossiers clés et portant atteinte aux intérêts des PME suisses.**

### **3. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique en matière de formation professionnelle**

#### **Engagement en faveur d'un meilleur financement de la formation professionnelle**

**Grâce à l'usam**, l'équivalence des formations professionnelles et purement scolaires est reconnue et **inscrite dans la Constitution fédérale depuis 2006**. Aujourd'hui, l'usam continue de lutter avec force pour sa mise en pratique effective dans la politique de la formation professionnelle.

Après plusieurs tentatives, y compris contre d'autres représentants des employeurs, l'usam a obtenu que le message FRI 2017–2020 garantisse explicitement un **crédit quadriennal de 365 millions de francs** destiné à la formation professionnelle supérieure. Elle a en outre obtenu que ce montant ne subisse **aucune réduction** malgré un programme d'économies de la Confédération.

#### **Renforcement des associations professionnelles en tant que partenaires à part entière**

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur

la formation professionnelle (LFPr) en 2004, bien des choses ont changé dans le domaine de la formation. Le partenariat traditionnel est certes inscrit dans la loi, mais les organisations du monde du travail (OrTra) et leurs entreprises formatrices doivent de plus en plus se battre pour affirmer leur position de partenaires à part entière face à la Confédération et aux cantons. C'est pourquoi, dans toutes les instances où elle est active, l'usam lutte pour le renforcement des OrTra. Elle a ainsi obtenu les résultats suivants:

- Pour améliorer et **soutenir la préparation au choix professionnel**, l'usam, en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP, a développé un nouvel instrument à l'usage de l'école obligatoire intitulé «**Profils d'exigences scolaires pour la formation professionnelle initiale**». Début 2015, l'économie a clos le projet. On peut maintenant s'informer, à la page Internet [www.anforderungsprofile.ch](http://www.anforderungsprofile.ch), sur les exigences scolaires requises pour quelque 230 profils professionnels et les comparer. Les écoles, mais aussi les parents d'élèves et les services d'orientation disposent ainsi d'un nouvel instrument de préparation au choix professionnel.
- Dans le domaine de la **formation professionnelle supérieure**, le SEFRI a lancé début 2013, sous la pression politique de l'usam, le projet de «renforcement de la formation professionnelle supérieure». Même si le SEFRI, en matière de cours de préparation aux examens professionnels et professionnels supérieurs, a introduit en 2017, contre la volonté de l'usam, le modèle inconnu jusque-là du financement par allocation directe à la personne, l'usam continue de lutter pour le renforcement de la formation professionnelle supérieure. Elle a ainsi obtenu, lors de la **révision totale de la loi sur les aides à la formation** élaborée à titre de contre-projet indirect à l'initiative sur les bourses d'études, que les **personnes participant aux cours de préparation aux examens professionnels et professionnels supérieurs puissent également solliciter une bourse d'études ou un prêt**.
- Dans le domaine des hautes écoles, la **nouvelle loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est en vigueur** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les universités, les hautes écoles spécialisées et les

hautes écoles pédagogiques constituent dès lors un seul «espace suisse des hautes écoles». Représentée tant au sein de la Conférence suisse des hautes écoles que du Conseil des hautes écoles par une **commission permanente du monde du travail**, l'usam s'engage pour que, par leurs offres de formation continue, les hautes écoles ne fassent pas concurrence à la formation professionnelle supérieure.

- Dans le cadre du projet «Vision 2030 de la formation professionnelle» lancé par le SEFRI, l'usam défend essentiellement **les intérêts des OrTra et des entreprises formatrices**, car c'est d'elles que dépend dans une large mesure le succès de notre système de formation professionnelle. Dans ce contexte, l'objectif central, est et reste l'employabilité.

#### 4. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique économique

##### Octroi de crédits

Grâce à son engagement dans le groupe d'experts du SECO sur **l'état des crédits PME** et à ses interventions au cours des délibérations parlementaires sur le projet «too big to fail», l'usam a pu empêcher l'introduction de nouvelles prescriptions en matière de crédit pour les petites banques et les banques régionales – prescriptions qui auraient au final engendré un assèchement et un renchérissement du crédit.

##### Commissions sur les cartes de crédit

Grâce à l'action coordonnée du commerce et à la collaboration de l'usam avec l'Association pour les paiements électroniques (VEZ), les **coûts découlant d'opérations effectuées à l'aide de cartes de crédit et de cartes de débit ont pu être considérablement diminués**. Pour le commerce de détail, les **commissions par transaction ont pu être réduites en moyenne de 25% pour les cartes de crédit et de 2 à 4 centimes pour la carte PostFinance** (jusqu'à 25 centimes de réduction pour les petits montants). Au total, **le commerce réalise ainsi des économies de quelque 70 à 100 millions de francs par an**.

##### Réforme du droit de la société anonyme

Dans le cadre de la réforme du droit de la société anonyme, l'usam a combattu toutes les for-

mulations nuisibles aux PME et a obtenu que le projet de loi établisse une **différenciation** claire entre les entreprises cotées en Bourse et les entreprises non cotées en Bourse.

Selon les estimations du SECO, le nouveau droit de la révision engendre un surplus de **charges administratives de 600 millions à 1 milliard de francs par an** pour les PME occupant moins de 50 collaborateurs. Grâce à la ténacité de l'usam, les valeurs-seuil concernant l'obligation de se soumettre à un contrôle ordinaire devraient être relevées. La possibilité pour les PME se situant au-dessous desdites valeurs de se soumettre à un **contrôle restreint** leur permet **d'économiser** chaque année des **milliers de francs de frais de révision**.

### Politique conjoncturelle

Pour éviter une augmentation de la quote-part de l'État et de la quote-part d'impôt et **stopper un nouvel endettement de la Confédération**, l'usam a été la seule organisation faîtière de l'économie à s'opposer, en 2012, au projet de subventionnement élaboré par le Conseil fédéral. Alors que l'Exécutif, sous la pression médiatique, entendait contrer les effets du franc fort en distribuant deux milliards de subventions selon le principe de l'arrosoir, l'usam jugea que cette politique n'aurait pour conséquence qu'un nouvel accroissement des charges fiscales pour les PME. **Grâce à son intervention, le projet a été retiré** pour faire

place à un nouveau projet, centré d'abord et avant tout sur le désendettement de l'assurance-chômage.

### Politique de prévention

L'usam freine les **programmes de prévention liberticides** touchant des domaines aussi différents que la viande, le sucre, l'alcool ou le tabac. Son action permet une **mise en œuvre plus pragmatique et moins de restrictions pour les PME**, notamment dans le commerce de détail et la restauration. Par leur lobbying intensif, l'usam et l'Alliance des milieux économiques pour une politique de prévention modérée (AEPM) ont réussi à mettre en échec le projet de loi sur la prévention. Elles ont également fait obstacle à toute une série d'autres dispositions tutélaires – ou du moins restreint leurs effets – telles que l'instauration d'une taxe sur le sucre, les réglementations concernant la déclaration de contenu et l'étiquetage des denrées alimentaires, la hausse de l'impôt sur le tabac ou l'interdiction de la vente d'alcool durant la nuit. **L'usam a ainsi évité aux PME l'introduction de nouvelles prescriptions, contraintes bureaucratiques et coûts supplémentaires.** L'action conjointe de l'usam et de l'AEPM a donné un signal clair contre le contrôle croissant des citoyens et leur mise sous tutelle par l'État; elle a également empêché la création d'un **Institut suisse pour la prévention et la promotion de la santé**.



Photo: mise à disposition

### Tabac

Dans le domaine du tabac, **de nombreuses violations de la liberté économique, qui ne se justifiaient pas par des motifs de protection efficace de la santé, ont été empêchées.** Le premier projet de loi sur les produits du tabac a été renvoyé au Conseil fédéral. L'usam et l'AEPM ont toujours soutenu les mesures propres à réduire efficacement les effets néfastes du tabagisme sur la santé, notamment la fixation de l'âge minimum pour l'achat de produits du tabac à 18 ans et l'interdiction de la publicité pour le tabac s'adressant particulièrement aux mineurs. En outre, les deux organisations sont favorables à la reconnaissance et à la réglementation différenciée de nouveaux produits à inhaler et du snus. D'autres mesures réglementaires n'étant toutefois pas nécessaires, il y a lieu de s'en abstenir.

### Politique alimentaire

La révision totale de la loi sur les denrées alimentaires avait pour but d'adapter le droit suisse à celui de l'UE. Le Conseil fédéral a malheureusement saisi l'occasion pour proposer de nouvelles règles (swiss finish). Le lobbying intensif de l'usam et d'autres organisations du commerce et de l'industrie alimentaire a permis de débarrasser le projet de ses principaux éléments critiques, tels que le système de « mise au pilori » ou la déclaration obligatoire de provenance de toutes les matières premières entrant dans la composition du produit. **Dans ce projet de révision, l'usam a pu faire valoir la quasi-totalité de ses exigences et les coûts des réglementations, qui s'élevaient à plus de 300 millions de francs, ont été réduits de plus de 90%.** L'usam a ainsi permis aux entreprises concernées d'économiser des milliers de francs par an, leur évitant de lourdes charges administratives.

### Politique agricole

Dans le cadre de la politique agricole 2014–2017, l'usam s'engage pour que les activités lucratives accessoires des agriculteurs ne fassent pas subir aux PME une concurrence déloyale. La neutralité concurrentielle est désormais inscrite dans la loi sur l'agriculture. Les PME concernées peuvent s'opposer à l'allocation d'aides de l'État favorisant les activités accessoires des agriculteurs. **Les distorsions du marché dues à la concurrence entre agriculteurs et PME ne seront certes pas entièrement écartées, mais la**

**situation s'améliorera sensiblement,** à condition toutefois que les PME se servent des moyens à leur disposition. Selon leur dimension, les entreprises concernées peuvent facilement voir leur chiffre d'affaires augmenter de quelques milliers de francs par année.

### Droit comptable

Le **nouveau droit comptable** ne distingue plus entre les formes d'entreprises mais se fonde sur leur importance économique. Grâce à l'engagement de l'usam, les entreprises individuelles et les sociétés de personnes ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 500 000 francs, les associations et les fondations qui ne sont pas tenues de s'inscrire au registre du commerce et les fondations non soumises à la révision pourront tenir une comptabilité simple qui inventorie uniquement les recettes et les dépenses ainsi que le patrimoine – ce qui allégera considérablement leurs charges administratives et financières. La Suisse compte quelque 500 000 entreprises, dont 345 000 sont soumises à la TVA et réalisent donc un chiffre d'affaires d'au moins 150 000 francs. Environ 140 000 entreprises réalisent un chiffre d'affaires de 500 000 francs ou plus. **Quelque 300 000 entreprises profitent ainsi de cet allègement.**

### Contre la réglementation excessive des transactions commerciales

En vertu du nouveau droit régissant la protection des adultes, entré en vigueur en 2013, les mesures de protection des adultes ne sont plus accessibles au public. Toutefois, la capacité juridique d'une partie contractante a toujours les mêmes effets: les contrats conclus avec des personnes incapables d'exercer leurs droits civils sont rétroactivement nuls et non avendus. Un commerçant ne peut donc plus prendre connaissance de mesures de protection des adultes, mais doit assumer lui-même la totalité des conséquences jusqu'à la perte intégrale de sa créance. **L'usam s'est opposée avec succès à cette complication juridique en intervenant pour corriger l'anomalie.** **En matière de droit d'auteur et de droit de la protection des données, l'usam lutte pour qu'aucune charge supplémentaire ou taxe nouvelle ne soit perçue. Dans ces deux domaines du droit, la tendance est à une rigueur accrue, ce qui compliquera les transactions commerciales en général.** Suite au durcissement de la protection des données, il



Photo: mise à disposition

sera toujours plus difficile, pour les entreprises, d'obtenir des informations sûres en matière de solvabilité. Les relevés effectués à ce sujet par les agences de renseignements commerciaux seront soumis à des règles plus restrictives. L'usam a réussi à empêcher l'introduction d'un droit général de révocation en ce qui concerne les ventes à distance via Internet.

Les prescriptions en vigueur concernant la formation des raisons de commerce des entreprises individuelles et des sociétés en nom collectif, en commandite et en commandite par actions sont trop restrictives et font entrave au processus de succession. **La révision du droit des raisons de commerce incitée par l'usam a pour but de simplifier la succession d'entreprise.**

#### Révision de la loi sur les cartels

L'usam a mené une large coalition d'opposants à la révision de la loi sur les cartels. Après plus de trois ans d'un âpre combat, la révision a été définitivement rejetée par le Parlement. Elle visait à soumettre les PME à des conditions intolérables, par exemple en assujettissant de fait les coopérations à autorisation et en inversant le fardeau de la preuve. Les PME auraient dû désormais démontrer que leurs coopérations profitaient à l'ensemble de l'éco-

nomie suisse. Personne ne pouvant dire de quelle façon procéder pour établir une telle preuve, il en aurait résulté d'énormes coûts réglementaires à la charge des PME.

#### Accords de libre-échange (notamment avec la Chine)

La diversification des marchés et du réseau suisse d'accords de libre-échange est essentielle du point de vue des PME. Environ un tiers des PME suisses réalisent plus de 50% de leur chiffre d'affaires à l'étranger. De façon générale, les PME sont très bien intégrées à la chaîne mondiale de création de valeur.

Dans le domaine des accords de libre-échange, l'usam défend les intérêts des PME au sein des organes fédéraux avec lesquels elle collabore. Simplicité des procédures douanières, modicité des tarifs et clarté des règles d'origine: tels sont en l'occurrence ses objectifs essentiels. **Grâce à la pression exercée par l'usam, l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine a été ratifié par les Chambres et mis en vigueur en un temps record.**

#### Place financière conforme aux besoins des PME

Les PME jouent un rôle important sur la place financière suisse. D'une part, en tant que

clientes, elles doivent pouvoir compter sur des services financiers réguliers, avantageux et de qualité. D'autre part, nombre d'entre elles offrent aussi des services financiers, par exemple en matière de gestion de fortune indépendante, de courtage ou de fiduciaire. Qu'elles opèrent du côté de l'offre ou de la demande, les PME ont besoin d'une réglementation différenciée. Si elle favorise les grands établissements, l'uniformisation de la réglementation génère en revanche des frais supplémentaires pour les PME et renchérit le coût des crédits.

L'usam a lutté pour une réglementation différenciée en ce qui concerne les établissements trop importants pour faire faillite (« too big to fail ») et les prescriptions en matière de liquidités auxquelles les banques sont soumises. Elle s'est également engagée en faveur d'une adaptation de la réglementation dans la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. **Dans ces domaines, l'usam a réussi à éviter aux PME des frais annuels supplémentaires de l'ordre de plusieurs millions de francs.**

L'usam a notamment marqué de son empreinte les lois fédérales sur les services financiers (LSFin) et sur les établissements fi-

nanciers (LEFin). Alliée à d'autres acteurs PME de la place financière suisse, l'usam a réussi à obtenir que ces lois soient conformes au principe de proportionnalité. Tandis que la réglementation prévue par le **projet du Conseil fédéral** aurait coûté quelque **500 millions de francs par an**, l'alliance rassemblée autour de l'usam a réussi à réduire ces coûts annuels à moins de 100 millions de francs.

#### 5. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique énergétique et environnementale

##### Prix de l'électricité et libéralisation du marché de l'électricité

Début 2010, le taux de rémunération du capital propre des entreprises de distribution d'électricité a fait l'objet de vives discussions. Sous la pression de la branche, l'Office fédéral de l'énergie voulait relever le taux, ce qui aurait coûté quelque 500 millions de francs à l'économie; grâce à l'intervention de l'usam, le taux a été maintenu au niveau en vigueur. Depuis 2010, les tarifs sont restés stables.



Photo: Fotolia

L'usam a également **obtenu satisfaction sur différents points auprès de la Commission fédérale de l'électricité EICom**. Le régulateur du marché électrique a repris l'argumentation des PME concernant les amortissements et les hausses de tarif injustifiées et **baissé les prix de l'électricité pour un montant de quelque 380 millions de francs**. Finalement, les prix de l'électricité augmenteront en moyenne de 2% – au lieu des 10% annoncés. Dans l'ensemble, l'EICom a appliqué sa politique et suivi les recommandations de l'usam, en examinant la rentabilité des investissements sur la base de critères plus sévères. Elle empêche ainsi le prélèvement, au détriment des PME, de rentes spéciales liées au monopole existant dans le secteur de l'électricité.

Depuis 2015, l'usam assure le suivi de l'abaissement continu du taux d'intérêt calculé dans la branche de l'électricité, ce qui procure aux PME un allègement de charges de l'ordre de 30 millions de francs par an. L'usam est en outre intervenue auprès du Parlement pour obtenir la mise en œuvre de la deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité; le Conseil fédéral et la commission de l'énergie du Conseil national ont pris en compte sa demande.

### **Efficacité énergétique et énergies renouvelables**

En matière **d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables**, l'usam est intervenue auprès du Parlement d'une part pour obtenir la mise en place de mesures fiscales dans le domaine de l'assainissement des bâtiments, d'autre part en faveur d'une simplification des procédures d'autorisation des installations de production d'électricité. Les Chambres fédérales ont suivi les **principes des PME demandant l'instauration d'incitations fiscales et de mesures de déréglementation**.

Dans le cadre de la révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> notamment, l'usam a fixé des principes importants, tels que **l'inscription de l'Agence de l'énergie pour l'économie AEnEC et de ses programmes comme possibilité d'exemption de la taxe sur le CO<sub>2</sub>**, la reconnaissance de l'effet de puits de carbone du bois, la prise en compte des améliorations déjà réalisées en matière d'efficacité et l'inscription de la rentabilité des mesures comme critère permettant de les qualifier de raisonnables.

L'engagement de l'usam en faveur de l'efficacité énergétique a élargi l'éventail de l'AEnEC qui,

depuis 2012, ne propose pas uniquement des programmes de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>, mais aussi des modèles d'efficacité électrique.

### **Masterplan Cleantech et Stratégie énergétique 2050**

L'usam participe activement à l'élaboration de la Stratégie énergétique 2050. Comme elle y est déjà parvenue lors de l'élaboration du **Masterplan Cleantech**, l'usam veut **faire de la formation professionnelle et de la formation professionnelle supérieure une priorité**. Seule la reconnaissance des prestations du système dual permettra à la Suisse de procéder aux mutations structurelles nécessaires.

En ce qui concerne la Stratégie énergétique 2050, l'usam est **membre du comité consultatif** et peut influencer sur le projet. Le comité a retenu aussi bien l'exigence de la déductibilité fiscale de plans d'assainissement globaux que celle de la prise en considération des PME. La consigne de vote de **l'usam a favorisé l'acceptation de la loi sur l'énergie**, qui non seulement prend en considération les intérêts des PME du secteur de la construction, mais qui – pour la première fois et grâce à l'usam – fixe également une échéance au régime de subvention (déduction fiscale pendant trois ans).

L'usam met tout en œuvre pour saisir les **chances d'améliorer l'efficacité des matériaux et le rendement énergétique**. Grâce à son intervention, ces aspects mais aussi la formation professionnelle comme multiplicateur en matière de compétence énergétique sont devenus des pierres angulaires du Masterplan Cleantech et du premier projet de Stratégie énergétique 2050.

### **«Économie verte» et révision de la loi sur l'environnement**

L'économie suisse est verte. Dans tous les classements en matière d'énergie et de ressources, la Suisse se trouve dans le peloton de tête pour ce qui est de la protection de l'environnement, de l'efficacité des ressources et de l'efficacité énergétique. Si les milieux politiques deviennent exagérément ambitieux, cela ne peut que nuire aux PME. Il est par exemple inacceptable, pour une PME suisse, d'avoir à indiquer exhaustivement les informations concernant tous les échelons de valeur ajoutée et l'ensemble des sous-traitants et fournisseurs d'un produit. **L'usam a réussi à empêcher la révision de la**

loi ainsi que l'acceptation de l'initiative populaire, empêchant par là l'introduction de nouveaux coûts réglementaires d'au moins 100 millions de francs par an.

## 6. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique en matière de mobilité et de développement territorial

### Première révision de la loi sur l'aménagement du territoire

Lors du référendum contre la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, l'usam a joué un rôle important et critique en ce qui concerne l'application et le développement du droit régissant l'organisation du territoire. Elle a pu faire reporter la mise en œuvre de propositions de révision et atténuer leurs effets au niveau de l'ordonnance. **Les mesures** qui sont imposées aux PME **dans le domaine de l'aménagement du territoire** ont désormais **un caractère moins restrictif** qu'initialement prévu. **La seconde partie de la révision, encore plus draconienne, est remise à plus tard.** S'il est difficile de quantifier le profit que peuvent en tirer les PME, il est toutefois évident que la liberté entrepreneuriale s'en trouve moins restreinte et que les entreprises sont à l'abri des charges administratives supplémentaires qui auraient résulté d'un durcissement des dispositions en matière d'organisation du territoire.

### Deuxième révision de la loi sur l'aménagement du territoire

L'usam se prononce en faveur d'une pesée systématique des intérêts en jeu et **s'oppose à toute mesure de protection absolue du territoire.** C'est notamment **grâce à l'usam** qu'a pu être **ajournée la seconde révision de la loi sur l'aménagement du territoire**, qui serait allée bien au-delà de la première. Outre de nouveaux instruments, elle prévoyait en effet un transfert d'attributions des cantons à la Confédération.

### Revitalisation des centres de villes et de localités

En collaboration avec l'Association des communes suisses ACS, l'usam a **publié le guide Revitalisation des centres de villes et de localités.** Ce guide présente onze exemples pratiques, les critères de succès et dix recommandations d'action. Objectif: encourager

d'autres villes et communes à se lancer à leur tour dans des projets de revitalisation et par là même contribuer à promouvoir la densification vers l'intérieur. Au final, cela devrait permettre d'une part à diverses branches artisanales de voir leur chiffre d'affaires augmenter, d'autre part de mettre un terme à la mort du petit commerce dans les centres de villes et de localités.

### Engagement en faveur des infrastructures de transport

Dans le but de résorber les embouteillages et de réduire les **heures de bouchons improductives et dommageables pour les PME**, l'usam s'engage en faveur d'un **accroissement des capacités routières** et de l'élimination des goulets d'étranglement dans l'Arc lémanique et la région zurichoise. Le rejet infligé en 2013 au relèvement du prix de la vignette autoroutière de CHF 40.00 à CHF 100.00 fait économiser des centaines de francs aux PME disposant d'un parc de véhicules. **L'usam s'est là aussi opposée avec succès à l'augmentation d'une redevance.**

Comme elle l'a fait pour le fonds d'infrastructure ferroviaire institué le 9 février 2014 dans le cadre du projet Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire (FAIF), l'usam s'est vigoureusement engagée en faveur de la création d'un fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA). **Accepté** en votation populaire le 12 février 2017, le **FORTA** est en vigueur depuis 2018. Grâce à ce fonds, le financement des routes nationales dispose désormais d'une base solide sans qu'il soit nécessaire de doubler – voire tripler – le prix de la vignette autoroutière. En dépit d'une forte opposition, l'usam a **contribué à imposer l'idée de la construction d'un second tunnel routier au Saint-Gothard**, projet **accepté** lors du scrutin populaire du 28 février 2016, au plus grand bénéfice de la sécurité routière.

## 7. Allègements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique fiscale

### Taxe sur la valeur ajoutée

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la nouvelle loi régissant la taxe sur la valeur ajoutée a apporté de nombreuses améliorations notables pour les PME. L'usam s'est vigoureusement engagée pour défendre les intérêts des PME



lors de la révision de loi et a obtenu satisfaction sur plusieurs points essentiels, notamment l'extension de la méthode de la dette fiscale nette. Le système a été durablement simplifié, la **charge administrative des assujettis réduite de 10%** selon les experts, la **procédure accélérée** et le **formalisme de la législation diminué**. Cependant, seule une réforme radicale de la TVA – soit l'introduction du taux unique et l'abolition de la plupart des exceptions – sera à même de simplifier durablement le système et de réduire les frais administratifs à la charge des contribuables.

L'usam s'est prononcée **résolument contre l'initiative** qui prévoyait de **remplacer la TVA par une taxe sur l'énergie**. Le rejet de cette initiative en 2015 a épargné aux PME de nombreuses difficultés et des augmentations de coûts. Si l'initiative, mal conçue à la base, avait été acceptée, l'augmentation progressive de la taxe sur l'énergie aurait compromis le financement des tâches publiques et de la sécurité sociale, grevé les faibles revenus et abouti à de nombreuses délocalisations.

#### Instructions concernant l'estimation des titres

En 2008, la Conférence suisse des impôts (CSI) a furtivement modifié la circulaire 28 *Instructions concernant l'estimation des titres non cotés en vue de l'impôt sur la fortune*. Cette modification aurait pu entraîner le **triplément de l'impôt sur la fortune pour plus de 50% des PME** dès 2011. L'usam a donc combattu les projets de la CSI en déposant avec succès plusieurs interventions parlementaires auprès des Chambres fédérales et des parlements cantonaux. **Suite à l'intervention de l'usam**, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) – instance supérieure de la CSI – a décidé de ne pas modifier la circulaire et par là même de **ne pas relever l'impôt sur la fortune pour une majorité des PME**.

#### Loi fédérale sur l'imposition des frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles

Le 27 septembre 2013, le Parlement a adopté la réforme de l'imposition des frais de formation



Photo: Fotolia

et de perfectionnement à des fins professionnelles. La réforme distingue sur le plan fiscal les frais de formation et de perfectionnement de ceux occasionnés jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme. Les personnes qui se forment et se perfectionnent pourront ainsi déduire leurs frais de manière illimitée. L'usam a pleinement soutenu la nouvelle loi, qui rend la formation professionnelle et continue plus attrayante dans les PME. **Le plafond de déductibilité fiscale étant supprimé, tous les travailleurs sont mis sur un pied d'égalité, indépendamment du fait que leur employeur assume ou non les frais de perfectionnement.**

#### **Imposition forfaitaire**

En 2014, l'usam a mené **avec succès** une campagne intensive **contre l'initiative pour**

**l'abolition des forfaits fiscaux**, dont l'acceptation aurait signifié l'imposition de nouvelles taxes et redevances à la classe moyenne et aux PME.

#### **Fiscalité successorale**

Fidèle à ses principes, l'usam a **combattu** en 2015 **l'initiative pour la réforme de la fiscalité successorale**. L'échec de cette initiative a permis d'éviter que les PME ne soient à nouveau imposées à un moment aussi crucial que celui d'une succession. D'après l'étude publiée en 2017 par Bisnode D&B sur les petites et moyennes entreprises suisses confrontées à des problèmes de succession, 74 744 PME devront être transmises à une nouvelle génération de propriétaires au cours des cinq prochaines années.

## 8. Allégements des PME obtenus grâce à l'intervention de l'usam dans le domaine de la politique sociale et de la politique du marché du travail

### Politique familiale

Au printemps 2013, l'usam s'est engagée en première ligne et avec succès **contre l'introduction d'une nouvelle base constitutionnelle** qui aurait donné à la Confédération des compétences et tâches supplémentaires en matière de politique familiale. Ce projet aurait inutilement modifié la répartition des rôles, efficace, entre la Confédération et les cantons. Selon des estimations prudentes, le rejet du projet par le souverain permet une économie de dépenses supplémentaires de 4 milliards de francs par année environ.

### Assouplissement de la directive MSST

L'usam a été la seule et unique organisation de l'économie à intervenir de façon à ce que le champ d'application de la directive MSST (directive relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail) soit restreint lors de sa révision. L'usam ayant menacé de boycotter tous les efforts entrepris en matière de sécurité au travail, la Commission fédérale pour la coordination de la sécurité au travail CFST a répondu à nos exigences. Selon les déclarations de la CFST, **la nouvelle orientation de la directive MSST place quelque 260 000 entreprises hors de son champ d'application**. Ces entreprises ont ainsi bénéficié d'un **allègement tant administratif que financier**.

### Taux de cotisation des indépendants à l'AVS

Plusieurs projets ont tenté de **relever le taux de cotisation des indépendants dans l'AVS de 7,8% à 8,4%** et de supprimer l'échelle dégressive (des taux de cotisation encore plus bas pour les indépendants disposant de petits revenus). C'est notamment grâce à l'opposition vigoureuse de l'usam que ces projets ont toujours pu être écartés jusqu'ici. S'ils avaient été mis en œuvre, **les indépendants devraient aujourd'hui s'acquitter chaque année de 400 millions de francs de cotisations supplémentaires** (200 millions de francs pour la suppression des taux de cotisation plus bas et 200 millions de francs pour la suppression de l'échelle dégressive).

### Révision de l'AI

Le lobbying exercé par l'usam a permis **d'éviter une révision 6b de l'assurance-invalidité**. Au lieu d'introduire des mesures d'économies efficaces, le projet prévoyait un mécanisme d'intervention qui, en cas de nouveaux déficits, aurait automatiquement relevé les cotisations salariales de 0,1%. L'échec de cette révision **évite aux cotisants des perceptions supplémentaires de plus de 300 millions de francs par année**.

### Révision de la loi sur l'assurance-accidents

L'usam a joué un rôle déterminant dans l'établissement d'un compromis entre les partenaires sociaux en vue de soumettre la loi sur l'assurance-accidents à une révision allégée, prévoyant notamment, en ce qui concerne les rentes de l'assurance-accidents versées à l'âge de l'AVS, de limiter raisonnablement les indemnités, actuellement excessives. Cette correction permet de **réduire de quelque 10 millions de francs les dépenses de la Suva et d'environ 5 millions celles des assureurs privés**, ce qui correspond approximativement, pour la Suva et les assureurs privés, à un volume de 0,25 à 0,5% des primes nettes. Une limite par événement a été fixée en ce qui concerne les événements majeurs. Il est ainsi possible de réduire sensiblement les frais de réassurance, et par conséquent les primes des assurés.

### Neutralisation de revendications de gauche dans les campagnes de vote

L'intervention active de l'usam a permis de faire échouer en votation diverses revendications de gauche et syndicales et, par là même, de faire économiser d'importantes sommes aux employeurs. Une adoption de **l'initiative populaire de l'USS « pour un âge de l'AVS flexible »** en votation du 30 novembre 2008 aurait notamment engendré **1,5 milliard de francs de coûts supplémentaires**, dont la moitié à la charge des employeurs. L'usam a par ailleurs combattu l'initiative populaire **« 6 semaines de vacances pour tous »**, et donc non seulement empêché des dépenses supplémentaires de **6 milliards de francs par an**, mais aussi contribué à consolider le partenariat social exercé à travers les conventions collectives de travail.

### Pas de développement des prestations de l'AVS

L'usam a obtenu une victoire remarquable dans sa lutte contre **l'initiative populaire AVS plus**

lancée par l'USS et **contre la réforme Prévoyance vieillesse 2020**. AVSpus voulait relever de 10% toutes les rentes AVS, ce qui aurait causé jusqu'à 5,5 milliards de francs de coûts supplémentaires. Quant à la réforme Prévoyance vieillesse 2020, elle prévoyait notamment de relever de 70 francs toutes les nouvelles rentes AVS et de fixer un plafond plus élevé pour les couples mariés. Ces deux mesures, à elles seules, auraient engendré, sur une longue durée, des coûts supplémentaires de 3,2 milliards de francs qui auraient dû être financés par une hausse des cotisations salariales. S'y seraient ajoutées de coûteuses mesures de compensation liées à l'abaissement du taux de conversion minimal LPP. Dans le domaine de la prévoyance vieillesse, l'engagement sans réserve de l'usam a permis **d'éviter jusqu'à 5 milliards de francs de frais annuels supplémentaires**.

#### Assouplissement du marché du travail

Dans le domaine de la politique du marché du travail, l'usam n'a pas seulement joué un rôle structurant, mais a aussi fait front systématiquement à de nouvelles réglementations, soit en usant de son influence au Parlement, soit au sein d'organes paritaires. Elle a ainsi pris position avec **succès contre** une nouvelle extension des mesures d'accompagnement **FlaM**.

La 4<sup>e</sup> révision de la loi sur l'assurance-chômage s'est caractérisée par un tour de vis, résultat du nouveau paradigme qui s'est fait jour en matière de politique sociale selon lequel c'est aux prestations des assurances sociales de s'adapter aux moyens disponibles et non l'inverse. Depuis des années, l'usam préconise la **mise en place d'un frein aux dépenses portant sur les prestations** des assurances sociales. En vue d'un assainissement durable de l'AVS, l'usam a conçu un **modèle d'adaptation échelonnée de l'âge de la retraite** compte tenu des possibilités financières de la prévoyance vieillesse obligatoire.

Suite à l'acceptation de l'initiative contre l'immigration de masse, en 2014, l'usam s'est engagée – avec son propre projet – dans le sens d'une mise en application de la volonté populaire qui soit le plus favorable possible à l'économie. L'obligation d'annoncer les emplois vacants (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2018) est prévue pour les catégories professionnelles qui enregistreront un taux de chômage dépassant le seuil de 8% à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et le

seuil de 5% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'usam **s'est engagée avec succès pour que soit provisoirement appliquée une valeur seuil de 8% et pour que les charges administratives imposées aux entreprises concernées soient minimales**. Grâce à son action, notamment, l'employeur n'est pas tenu de motiver son refus d'engager un candidat proposé par l'ORP sur la base de la déclaration obligatoire des emplois vacants.

En 2017, l'usam a élaboré un **document de base** présentant des propositions concrètes en vue de **flexibiliser le droit du travail**, notamment en ce qui concerne la saisie du temps de travail, la réglementation des périodes de pause et de repos, ainsi que l'assouplissement du régime des jours de travail et de repos à l'exemple de celui pratiqué dans l'hôtellerie et la restauration.



Photo: mise à disposition

## IV. Conclusions et perspectives

Les activités de l'usam et de ses alliés ont amené le Conseil fédéral à inscrire la réduction des coûts de la réglementation dans son propre agenda et à approfondir l'ensemble de la question à travers plusieurs rapports. Sur mandat du Parlement, il a établi et mis en œuvre son propre programme de réduction des coûts réglementaires. Contre sa volonté, il a été possible de dresser de premières barrières institutionnelles visant à limiter au strict minimum les nouvelles réglementations.

L'influence qu'a opportunément exercée l'usam sur certains projets relevant de ses six dossiers prioritaires a permis de réduire le nombre de réglementations existantes et d'en éviter de nouvelles. Les succès démontrés représentent au total une économie annuelle nette dont le montant dépasse largement 10 milliards de francs: cet objectif de la résolution du Congrès suisse des arts et métiers du 28 mai 2010 est ainsi atteint. L'analyse montre toutefois qu'il est nettement plus difficile de réduire le nombre de réglementations existantes que d'en éviter de nouvelles. Cela ne diminue cependant en rien le bilan des succès de l'usam. Le profit obtenu en

empêchant la mise en place d'une nouvelle réglementation – laquelle supposerait encore tout un travail d'intégration au processus de production – est au moins aussi important que l'avantage de la suppression d'une réglementation existante. Pour éviter que de nouvelles réglementations ne fassent grimper les coûts, l'usam a élargi le contenu initial de la résolution en y ajoutant un frein aux coûts réglementaires.

Les succès de l'usam sont impressionnants. Mais un constat s'impose: endiguer durablement la propension des milieux politiques, des autorités et de l'administration à vouloir imposer de nouvelles réglementations est une chose que la plus grande organisation faïtière de l'économie suisse n'est pas encore parvenue à réaliser. Bien que des barrières institutionnelles aient déjà été mises en place, chaque jour voit s'échafauder de nouvelles lois et ordonnances, de nouvelles directives et prescriptions, de nouvelles statistiques et enquêtes. L'usam doit donc continuer son travail en vue de réduire les coûts de la réglementation. La nouvelle stratégie présentée au Congrès suisse des arts et métiers le 16 mai 2018 indique la voie à suivre.



**usam – Numéro 1 des PME suisses**

Schweizerischer Gewerbeverband

Union suisse des arts et métiers

Unione svizzera delle arti e mestieri

Schwarztorstrasse 26, case postale, 3001 Berne · téléphone 031 380 14 14, fax 031 380 14 15 · info@sgv-usam.ch

www.sgv-usam.ch |  @gewerbeverband |  www.facebook.com/usamsgv